

**DECLARATION PREALABLE
RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES DU TARN SUR LA COMMUNE DE LISLE- SUR-
TARN**

NOTE DE PRESENTATION

Véritable carte postale représentative de la richesse patrimoniale de la Bastide, les berges du Tarn, en entrée de ville depuis Montans, sont de plus en plus envahies par une végétation composée notamment de bambous, qui se multiplient sans absolument aucune maîtrise.

Afin de préserver le cadre majestueux du lieu, tout en permettant un entretien nécessaire des berges, une opération de coupe et d'élagage doit être entreprise.

Cette opération, au regard de la conjoncture des lieux, ne peut être réalisée que par une entreprise spécialisée, car les végétaux ne sont accessibles que depuis la rivière.

Un diagnostic a donc été établi par la commune en partenariat avec le Syndicat Mixte Tarn Aval et le prestataire spécialisé dans ce type d'opérations.

Le cheminement piétonnier se trouve en bordure du Tarn, avec un mur en parement de pierre qui sert de soutènement maintenu par des contreforts tendus en L, rehaussé d'un garde-corps maçonné avec des parties qui se déchaussent dû à la pression du lierre présent sur cet ouvrage.

Quatre types de végétations sont présents :

- Broussailleuse
- Arbustive
- Lierre
- Arbre

Les travaux à entreprendre sont les suivants :

- La broussaille ne pose aucun problème sur la structure même du mur de parement mais doit être débroussaillée afin de pouvoir effectuer les travaux.
- La strate arbustive pourra être réduite sur son volume et sa hauteur, pour redonner un ensemble harmonieux, permettant ainsi un dégagement de la vue sur le Tarn, cette strate est une niche écologique pour les oiseaux, confirmant ainsi son utilité.
- Le lierre sera quant à lui gardé sur le mur, considérant qu'il tient le mur déjà déstabilisé en servant de continuité écologique au site.
- Les arbres seront abattus et évacués par barge, leurs stades de développement et de volume apportent un effet néfaste sur la structure du mur de parement et sur les fondations en L.

Les systèmes racinaires cassent et érodent l'ensemble de la structure, le fait d'abattre les arbres en gardant le système racinaire va créer une repousse en taillis qui sera plus facile à gérer pour les futurs entretiens, les maintiens des souches permettront de garder la stabilisation du talus, sans augmenter la pression sur l'ouvrage d'art.

L'abattage des arbres dont le système racinaires abîme l'ouvrage d'art sera effectué sur une longueur de 70 mètres linéaires.

- Les bambous seront coupés. Un déracinement n'est pas envisagé car les difficultés d'accès sont trop importantes.

L'aspect environnemental est donc pleinement intégré, ainsi que le maintien des berges par les systèmes racinaires existants.

Seuls les arbres présentant un risque pour la structure des murs existants seront abattus.

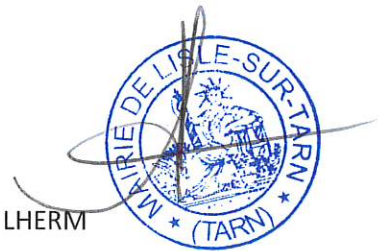
Une réunion de concertation a été organisée avec le propriétaire de la parcelle située entre les deux zones de travaux afin de le sensibiliser aux enjeux. Toutefois s'agissant d'un domaine privé aucune intervention ni obligation ne peut être mise en œuvre, le choix restant à la discrétion du propriétaire.

Les essences ont été recensées par les techniciens du Syndicat Mixte Tarn Aval, et sont reprises dans la vue aérienne annexée. L'accès au lieu ne pouvant se faire que depuis la berge, aucun reportage photo ne peut venir appuyer les interventions envisagées. Toutefois le professionnel de ce type d'opération a été sensibilisé aux enjeux environnementaux et au maintien de la végétation nécessaire à la structure de berges. Son œil professionnel et avisé permettra de redonner à cet espace son aspect visuel attractif tout en assurant la sécurité écologique et structurelle.

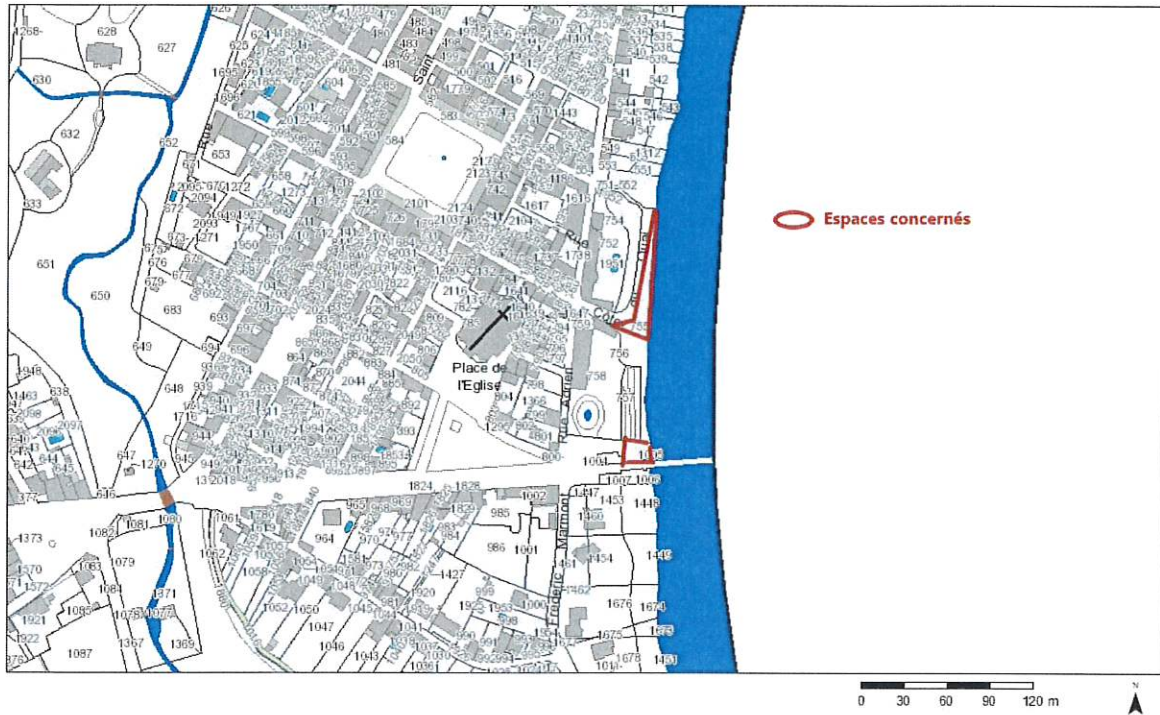
Fait à Lisle-sur-Tarn, le 22 juillet 2022

Le Maire

Maryline LHERM



PLAN DE MASSE DU PROJET



Légende

Nom de voie	Numéro de parcelle	Nom de section	Numéro de voie
Nom de voie	Numéro de parcelle	Nom de section	Numéro de voie

21/07/2022

VUE AERIEENNE DU PROJET

